SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

AFFECTATION COMMUNE DE ERCUIS

DELIBERATION N°2025 003
DU 23 01 2025
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : 2024
AFFECTATION RESULTAT
en 2025

Nombre de membres en exercice		6	
Nombre de membres présents		6	
Nombre de suffrages exprimés		6	
Votes	Contre	0	Pour 6

Date de la convocation : 14 janvier 2025
Séance du 23 janvier 2025

L'assembléee délibérante réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		8 698,35 €	- €	- €	- €	8 698,35 €
Opérations de l'exercice	192,00 €	6 932,68 €	- €	- €	192,00 €	6 932,68 €
Totaux	192,00 €	15 631,03 €	- €	- €	192,00 €	15 631,03 €
Résultat de clôture (=CA)		**15 439,03 €**	**0**	**0**		**15 439,03 €**

Besoin de financement **0** au compte 001 investissement dépenses BP 2025

Excédent de financement **0** au compte 001 investissement recettes BP 2025

Restes à réaliser - € - €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement - €

Excédent total de financement - €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **0** **au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.**

15 439,03 € **au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025**

Le Président
Jean-Marie NIGAY

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Présents:

Pour expédition conforme, Le Président

Envoyé en préfecture le 24/01/2025
Reçu en préfecture le 24/01/2025
Publié le 24/01/2025
ID : 060-216002105-20250123-AFR202503-BF